



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
Création d'emplois permanents

N°2026_091

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 juin 2026**

Date de transmission en Préfecture : **23 juin 2026**

Date de mise en ligne : **23 juin 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 juin 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Olivier CAPEL**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Erwan LE SAUX - Marie DELAHAYE - Omar KLAÏ - Christiane CONSTANT - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Claude MARCOLET (à Sébastien FRANÇOIS) - Agnès SÉNÉCLAUZE (à Laurence BEUGRAS) - Laurent MACON (à Cynthia CHABERT) - Xavier FRANCO (à Olivier CAPEL) - Yeabsera RAVET (à Omar KLAÏ) - Didier DUBOIS (à Christiane CONSTANT)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article L.313.1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

La commission n°2 « Solidarité, enfance, jeunesse et administration générale » a vu le dossier le 9 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- DIRE que la campagne annuelle d'avancements de grade des personnels fonctionnaires a eu lieu
- PRÉCISER que dans ce cadre, il y a lieu de procéder à la création des emplois permanents suivants à compter du 1^{er} octobre 2026 :
 - Un emploi permanent d'attaché territorial, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique A et ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux :
 - Grades ouverts : attaché, attaché principal
 - Quotité de travail : temps complet – 35 heures hebdomadaires
 - Mission globale : direction de l'évaluation des politiques publiques
 - Régime indemnitaire appliqué conformément à la délibération n°2025-034 du 15 avril 2025
 - Un emploi permanent d'assistant de direction, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C et ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux :
 - Grades ouverts : adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1ère classe
 - Quotité de travail : temps complet – 35 heures hebdomadaires
 - Mission globale : assistant de direction enfance jeunesse sport et vie associative
 - Régime indemnitaire appliqué conformément à la délibération n°2025-034 du 15 avril 2025
 - Un emploi permanent de technicien territorial, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique B et ouvert au cadre d'emplois des techniciens territoriaux :
 - Grades ouverts : technicien, technicien principal de 2ème classe, technicien principal de 1ère classe
 - Quotité de travail : temps complet – 35 heures hebdomadaires
 - Mission globale : responsable logistique, adjoint au responsable de service vie associative
 - Régime indemnitaire appliqué conformément à la délibération n°2025-034 du 15 avril 2025



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

- Un emploi permanent de technicien territorial, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique B et ouvert au cadre d'emplois des techniciens territoriaux :
 - Grades ouverts : technicien, technicien principal de 2ème classe, technicien principal de 1ère classe
 - Quotité de travail : temps complet – 35 heures hebdomadaires
 - Mission globale : référent voirie et proximité
 - Régime indemnitaire appliqué conformément à la délibération n°2025-034 du 15 avril 2025
- AUTORISER la création de ces emplois permanents à compter du 1^{er} octobre 2026, leurs inscriptions au tableau des emplois permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à ces emplois
- AUTORISER le recrutement sur ces emplois permanents d'agents contractuels
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – compte 64111 et 64131 du budget principal de la commune – exercices 2026 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Olivier CAPEL

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD

